

**REGLEMENT DU « JEU CONCOURS LIDL PLUS »**  
**JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT DU 26/05/2025 AU 07/06/2025**

**Article 1 : SOCIETES ORGANISATRICES**

La société **LIDL**, société en nom collectif au capital de 458.000.000 euros, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro : 343 262 622, dont le siège social est situé au 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex (ci-après « LIDL »)

et

La société **UNILEVER FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 28 317 129 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 119 216, et dont le siège social est situé au 20 rue des Deux Gares, CS 90056 92842 Rueil-Malmaison Cedex (Ci-après la « Unilever »)

ci-après désignés ensemble les « sociétés organisatrices »,

co-organisent un jeu par tirage au sort avec obligation d'achat dans un supermarché Lidl situé sur le territoire français intitulé « JEU CONCOURS LIDL PLUS UNILEVER », (ci-après le « Jeu »), du 26/05/2025 08h00 au 07/06/2025 23h59 (dates et heures françaises de connexion faisant foi), soit treize (13) jours de jeu, accessible sur l'application mobile LIDL PLUS France (ci-après « l'Application »).

Le Jeu est organisé pour la France métropolitaine (Corse incluse), par les sociétés organisatrices, dans le cadre d'un partenariat entre Unilever et l'UEFA pour les marques Amora, Knorr et Maille. Il est précisé que l'UEFA n'est pas organisatrice du présent Jeu.

**Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**2.1 Participants**

La participation au Jeu est ouverte aux personnes physiques majeures à la date de participation, résidant en France métropolitaine disposant d'un compte LIDL PLUS avec une adresse e-mail et une adresse postale exactes et complètes renseignées, et ayant adhéré au programme de fidélité LIDL PLUS (ci-après le(s) « Participant(s) »), à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de toute personne physique ayant participé à l'organisation du Jeu. On entend par « organisation » notamment la conception, l'élaboration, la gestion et le contrôle.

Les gagnants des places UEFA, ou tout accompagnant qui serait âgé de moins de 18 ans devra être accompagné d'un parent ou d'un tuteur légal (âgé de plus de 18 ans) et pourra être tenu de signer une décharge légale sous une forme déterminée par Unilever, l'UEFA ou un tiers agissant au nom et/ou pour le compte d'Unilever ou de l'UEFA, à leur entière discrétion.

**2.2 Support de jeu**

Le Jeu est exclusivement accessible sur l'Application à télécharger sur les stores Android et Apple. Aucun autre moyen de participation ne sera accepté. En cas de première utilisation de l'Application, la création d'un compte LIDL et l'adhésion au programme de fidélité Lidl Plus sont impératives avant de pouvoir participer au Jeu.

## 2.3 Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

1. Se connecter sur l'Application LIDL PLUS ;
2. S'assurer que son adresse e-mail et son adresse postale exactes et complètes sont renseignées dans son compte LIDL (ces données sont essentielles pour l'annonce du gain et la remise de la dotation) ;
3. Prendre connaissance du règlement du Jeu et l'accepter dans toutes ses stipulations, puis cliquer sur « **JOUER** » sur la page d'accueil de l'Application. Il est précisé que cette action est à réaliser une seule et unique fois sur toute la durée du Jeu.
4. **Acheter un ou plusieurs produits éligibles des marques Amora, Knorr et Maille précisés dans le tableau ci-dessous** dans les supermarchés LIDL situés en France métropolitaine (Corse incluse), en scannant impérativement sa carte de fidélité Lidl Plus (disponible au format digital uniquement dans l'Application) :

Références éligibles :

Code article	Article	Unité
5618306	AMORA Mayonnaise de Dijon Flacon	710g
209450	AMORA Moutarde Mi-Forte Bocal 415g	415g
5617832	MAILLE Spécialité à la Moutarde Fins Gourmets L'Originale Bocal	320g
5618307	MAILLE Cornichons Extra-Fins	380g
5617832	MAILLE Moutarde L'Originale Fine De Dijon Forte Bocal	360g
5618682	MAILLE vinaigre balsamique	750ml
215921	AMORA Sauces (BBQ/BURGER/Samourai/Deluxe/Mayo pimentée/Mayo ail)	252g,420g,435g,448g,490g
1001945	AMORA Mayonnaise de Dijon	385g
1001959	AMORA Ketchup Nature	850g
5608366	Knorr soupes déshydratées	84g,85g, 96g
1001952	Knorr Secret Arômes Plein Sud	145g
5622229	Knorr soupes asiatiques Thaï/Indo	45g,69g
1003129	Knorr Soupes déshydratée CHORBA/HARIRA	90g, 108g
5622236	Knorr Sauce Beurre Blanc / Poivre	300ml

**Si les conditions précédentes ont été respectées, le participant se verra octroyer une (1) participation dématérialisée par tranche de 3 Euros d'achat réalisés lors d'un même passage en caisse parmi les produits éligibles.** Il est rappelé que le participant doit s'assurer de scanner sa carte de fidélité Lidl Plus lors de son passage en caisse pour obtenir les participations sur son compte LIDL. A défaut, il ne sera procédé à aucune régularisation a posteriori de l'attribution des vignettes.

5. **Dès que le participant a cumulé une (1) participation, il peut l'envoyer au Jeu en cliquant sur « ENVOI PARTICIPATION » dans l'Application.** Il est précisé que cette action est à réaliser pour chaque participation. Il ne pourra être procédé à aucune régularisation de l'envoi des participations après la fin du Jeu. Aucun autre mode de participation n'est accepté.

*Exemple 1 : lors du passage en caisse, si le total des achats sur les produits éligibles représente 3 €, le participant collecte 1 participation sur son compte LIDL. Il peut envoyer une participation au Jeu.*

*Exemple 2 : lors du passage en caisse, si le total des achats sur les produits éligibles représente 6€, le participant collecte 2 participations sur son compte LIDL. Il peut envoyer deux participations au Jeu.*

L'envoi d'une participation octroie une chance d'être tiré au sort pour remporter l'une des dotations listées à l'article 4. Pour vérifier la date de participation, le moment de réception des données est enregistré électroniquement sur le serveur de la société LIDL (fuseau horaire de Paris).

**Le renseignement de l'adresse postale dans son application LIDL PLUS est un prérequis obligatoire à l'obtention des gains « mini-barbecue » et « kits football ».** Il est donc obligatoire de renseigner son adresse postale afin de recevoir le lot physique « mini-barbecue » et « kits football » dans son application LIDL PLUS avant de participer au jeu afin de remporter ce lot, il s'agit d'une **condition indispensable à la validité de la participation.**

Toute participation ne respectant pas les présentes conditions est formellement nulle et sera écartée du tirage au sort.

Le participant peut participer autant de fois qu'il le souhaite pendant la période de Jeu. Toutefois, un participant ne peut prétendre qu'à une seule dotation. Ainsi, si un participant est désigné deux fois gagnant lors du tirage au sort, seule la première désignation sera comptabilisée pour l'attribution de la dotation.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale ou non conforme aux dispositions du présent règlement par le Participant, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile. Tout Participant se rendant coupable de fraude ou de participation déloyale ou non conforme aux dispositions du présent règlement verra sa participation annulée, et ne pourra pas bénéficier d'un gain éventuel.

### **Article 3 : MODE DE DETERMINATION DES GAGNANTS**

A l'issue du Jeu, un tirage au sort sera réalisé par Lidl le 11/06/2025 parmi les participations régulières pendant la durée du Jeu.

Le tirage au sort sera effectué par un Chef de Projet Lidl France.

### **Article 4 : DOTATIONS MISES EN JEU & REMISE AUX GAGNANTS**

#### **4.1 Nature et valeur des dotations**

Les sociétés organisatrices mettent en jeu les dotations suivantes :

- **1 Pack UEFA Women's EURO 2025™** à savoir 2 jours et 1 nuit à Zurich du 5 juillet au 6 juillet 2025 pour le gagnant et 3 accompagnants de son choix comprenant :
  - 4 places pour assister au match France-Angleterre en phase de groupes, en catégorie 1 de l'UEFA Women's EURO 2025™ à Zurich, le 05/07/2025, d'une valeur unitaire commerciale approximative de 43€ TTC ;
  - 1 nuit d'hôtel pour 4 personnes du 05/07/2025 au 06/07/2025, d'une valeur unitaire commerciale approximative de 800 €. Cette nuit d'hôtel n'inclut aucun repas (petit-déjeuner, déjeuner, collation et dîner non compris) ;
  - La prise en charge des frais de transports de train ou avion, permettant aux gagnants et leurs accompagnants de se rendre à Zurich (hors frais de transfert vers ou en provenance de l'aéroport, la gare ou vers l'hôtel) via l'agence STRADA (ou son partenaire Improov Marketing), qui contactera les gagnants suite au tirage au sort.

Le voyage n'est pas assuré et fourni tel quel, le gagnant et ses accompagnants seront libre de souscrire à l'assurance voyage proposée par l'agence ou non, à ses entiers risques et périls. Il est rappelé que la responsabilité des Sociétés Organisatrices est la remise des dotations, elles n'encourent aucune responsabilité si le gagnant et/ou ses accompagnants ne peuvent bénéficier en tout ou partie de la dotation pour des raisons indépendantes de leurs volontés.

**Le Séjour ne comprend pas :**

- Toute assurance annulation ou médicale
  - Les repas et boissons non compris dans le forfait ci-dessus détaillé, notamment l'ensemble des repas et boissons pendant le séjour
  - Les frais de transport aller-retour non compris dans le forfait ci-dessus, notamment de transfert entre le domicile et gare/aéroport, hôtel ainsi que l'ensemble des déplacements sur les lieux du match.
  - Les taxes de séjour à payer directement par le gagnant et ses accompagnants à l'hôtel selon le montant en vigueur au moment du séjour
  - Les dépenses personnelles
  - De manière générale, tout frais non expressément listé dans la liste de ce qui est compris dans le séjour
- 
- **15 x mini- Barbecue AMORA UEFA Women's Euro 2025** d'une valeur commerciale unitaire indicative de 79,90€ TTC
  - **20 x Kits football d'entraînement** d'une valeur commerciale unitaire indicative de 100€ TTC
  - **200 x Bons d'achat Lidl Plus** d'une valeur commerciale unitaire de 20€ (bons d'achat dématérialisés). Les bons sont valables du 23/06/2025 au 22/07/2025  
Ils sont disponibles sur l'application LIDL PLUS uniquement et sont valables dans tous les supermarchés LIDL de France métropolitaine.

Le bon d'achat sera utilisable sur toutes les marchandises présentes en supermarché. Il ne sera utilisable qu'en une seule fois et ne pourra pas donner lieu à une contre-valeur en espèces.

**4.2 Remise des dotations aux gagnants**

Seuls les gagnants seront informés des résultats du Jeu et de la dotation remportée.

Les gagnants sont invités à vérifier tous les dossiers de leur boîte à lettres électronique, y compris les courriels indésirables, afin de détecter tout courriel émanant de Unilever ou de l'agence Strada et/ou de son partenaire Improov Marketing (sous-traitant d'Unilever).

**Concernant le séjour avec places pour l'UEFA :**

Le lot de 4 places pour l'Euro 2025 sera attribué au gagnant et ses accompagnants sous format électronique sur téléphone portable conformément aux conditions d'attribution des billets de l'UEFA que devons avoir préalablement accepté le gagnant et ses accompagnants, ou par tout tiers agissant pour son compte et, sous réserve que ces derniers aient préalablement confirmé leurs coordonnées et celles de leurs accompagnants par email, dans les 48 heures suivants l'appel de l'agence Strada ou de son partenaire Improov Marketing (sous-traitant d'Unilever).

**Après attribution des tickets électroniques, les gagnants sélectionnés seront ensuite contactés par l'agence Strada sous-traitant d'Unilever, afin de réserver le mode de transport adéquat (avion, train).** En cas de besoin et pour finaliser les réservations, les gagnants pourront contacter l'agence STRADA aux coordonnées suivantes :

Adresse email : [consommateur@improov-marketing.fr](mailto:consommateur@improov-marketing.fr)

Numéro de téléphone : 06 37 62 81 73

Le gagnant des places UEFA, ou tout accompagnant qui serait âgé de moins de 18 ans devra être accompagné d'un parent ou d'un tuteur légal (âgé de plus de 18 ans) et pourra être tenu de signer une décharge légale sous une forme déterminée par Unilever, l'UEFA ou un tiers agissant au nom et/ou pour le compte d'Unilever ou de l'UEFA, à leur entière discrétion.

Lorsque le participant et/ou ses invités a informé l'agence STRADA (ou son partenaire) d'un handicap ou d'une mobilité réduite, STRADA (ou son partenaire) fera tout son possible pour répondre aux exigences d'accessibilité nécessaires pour permettre au participant et à ses invités d'accéder au stade (y compris les exigences d'hospitalité, de voyage et d'hébergement qui s'y rapportent). Bien que STRADA (ou son partenaire) s'efforce de garantir l'accessibilité pour tous, le gagnant reconnaît que STRADA (ou son partenaire) ne peut pas garantir que les fournisseurs tiers de billets, de services d'accueil, de voyage et d'hébergement, répondront toujours aux exigences spécifiques d'accessibilité. Ces services sont gérés de manière indépendante et leurs politiques et pratiques peuvent varier. Unilever, STRADA, et son partenaire Improov marketing ne seront pas responsables du non-respect des exigences d'accessibilité par les fournisseurs tiers.

Le gagnant et ses invités se conformeront à toutes les conditions générales de l'UEFA relatives à la billetterie ([https://editorial.uefa.com/resources/0292-1c0054d9f9aa-3c19018d1d4e-1000/weuro\\_2025\\_gp\\_fans\\_terms\\_and\\_conditions\\_en.pdf](https://editorial.uefa.com/resources/0292-1c0054d9f9aa-3c19018d1d4e-1000/weuro_2025_gp_fans_terms_and_conditions_en.pdf)) et au code de conduite du stade ([https://editorial.uefa.com/resources/0291-1becad996976-e2e554d2af15-1000/weuro\\_2025\\_stadium\\_rules\\_en.pdf](https://editorial.uefa.com/resources/0291-1becad996976-e2e554d2af15-1000/weuro_2025_stadium_rules_en.pdf)), ainsi qu'à toute autre condition mise à disposition par l'UEFA (ensemble, les « Conditions Générales de l'UEFA »). Cela inclut l'interdiction de revente et de transfert de ces billets, l'interdiction de certains articles dans le stade, toutes les mesures et politiques sanitaires en place, toutes les lois applicables régissant l'accès ou la présence dans le stade et la participation au match. Les participants reconnaissent qu'une violation de ces conditions peut entraîner la révocation de leur billet, le refus d'entrée dans le stade ou l'obligation de quitter le stade.

Les dotations sont nominatives, non modifiables, non échangeables et non remboursables.

Les billets ne peuvent être utilisés que par le gagnant et ses invités désignés et uniquement à des fins personnelles.

Le gagnant et ses accompagnants ne doivent pas :

- a. mettre en vente et/ou vendre des Billets, en particulier lors de ventes aux enchères ou en ligne et/ou sur des plateformes de revente ;
- b. vendre ou transférer des Billets à un revendeur commercial ou professionnel et/ou à un courtier en billets ;
- c. diffuser des publicités ou des promotions ;
- d. faire de la publicité, promouvoir, donner, distribuer, vendre ou offrir à la vente tout produit ou service, à partir de n'importe quelle partie du Stade ou par l'affichage de messages commerciaux ostensibles sur les vêtements portés ou les objets apportés dans le Stade ; ou
- e. exploiter toute opportunité de marketing ou de promotion en relation avec le(s) billet(s). Pour éviter toute ambiguïté, aucun titulaire de Billet ne pourra afficher dans le stade une marque à des fins de promotion ou de marketing, quelles qu'elles soient.

Unilever ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution ou jouissance de la dotation en cas d'évènement indépendant de sa volonté (grèves, conditions météorologiques, indisponibilité ou incapacité du gagnant, etc.).

Les dotations ne pourront être attribuées sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échange des dotations gagnées en cas d'annulation ou de changement de date du Jeu ou pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations par une dotation de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent notamment en cas de contexte sanitaire, géopolitique ou climatique empêchant l'attribution des dotations initialement décrites dans le présent Règlement. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les dotations qui n'auraient pu pour quelque raison que ce soit, être remises au(x) gagnant(s), seront, au choix de la Société Organisatrice réattribuées, à un suppléant qui sera le cas échéant tiré au sort dans le respect des conditions prévues à l'article 3 Mode de détermination des gagnants.

**Concernant l'attribution des « mini-barbecue » et « kits football » :**

S'agissant des mini-barbecues et des kits football, les lots seront expédiés par Unilever à l'adresse postale indiquée par le gagnant dans son compte LIDL dans un délai de 6 à 8 semaines suivant la notification au gagnant de son gain.

Dans le cas où la dotation serait retournée à l'expéditeur, la dotation sera considérée comme perdue, le gagnant disqualifié et la dotation demeurera la propriété pleine et entière d'Unilever. Unilever sera libre de la réattribuer ou de ne pas la remettre en Jeu.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité à Unilever ou son mandataire désigné.

Les dotations attribuées sont nominatives et ne pourront pas être cédées à des tiers gratuitement, à titre onéreux ou de quelque façon que ce soit. En aucun cas il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Les dotations ne pourront être échangées contre une autre dotation.

Dans l'hypothèse où un gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de la dotation dans les conditions décrites dans le présent règlement, il sera considéré comme ayant renoncé au bénéfice complet de la dotation et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de la part des sociétés organisatrices.

Les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues responsables d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance de la dotation par le gagnant et/ou du fait de leur utilisation anormale par le gagnant. Il appartient au gagnant de prendre toutes les mesures de sécurité adaptées à la jouissance de la dotation.

Il est rappelé que l'article 2.3 indique que **le renseignement de l'adresse postale dans son application LIDL PLUS est un prérequis obligatoire à l'obtention des gains « mini-barbecue » et « kits football »**. Il est donc obligatoire de renseigner son adresse postale afin de recevoir les lots physiques « mini-barbecue » et « kits football » dans son application LIDL PLUS avant de participer au jeu afin de remporter ce lot.

La notification aux gagnants pour les lots « mini-barbecue » et « kits football » sera effectuée de la manière suivante : un email sera envoyé par Lidl à tous les gagnants afin de leur indiquer le lot gagné (notification de victoire et du lot gagné) dans un délai de 15 jours suivant le tirage au sort.

Lidl ne peut être tenue pour responsable en cas de non-délivrance des e-mails annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant ou en cas de défaillance du fournisseur d'accès ou du réseau Internet.

Les sociétés organisatrices ne pourront être tenues pour responsable de l'envoi du lot à une adresse inexacte du fait de la transmission d'informations erronées par le gagnant.

- **Concernant l'attribution des bons d'achat :**

S'il a été tiré au sort pour le gain d'un coupon Lidl Plus de 20€, le gagnant recevra le coupon sur son application Lidl Plus dans un délai de 13 jours à compter du tirage au sort

**Article 5 : RESPONSABILITE DES SOCIETES ORGANISATRICES ET DU PARTICIPANT**

La participation au Jeu implique le respect du présent règlement et une attitude loyale. Toute violation ou tentative de violation de ces règles entraînera la disqualification immédiate et automatique sans aucun droit à indemnisation ou compensation.

Il appartient au Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion à l'Application et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

Les Sociétés Organisatrices ne peuvent être tenues responsables des conséquences et dommages qui ne résultent pas de leur propre fait. A titre d'exemples non limitatifs, les Sociétés Organisatrices ne peuvent être responsables en cas de défaillance du réseau Internet, de défaillance du réseau informatique, de défaillance de l'appareil électronique du participant, de fraude ou tentative de fraude, de cyberattaque, etc. Les Sociétés Organisatrices pourront

Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues responsables des conséquences découlant d'un événement indépendant de leur volonté ou d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil français et de la jurisprudence.

**Article 6 : LIMITATION DE RESPONSABILITE**

- Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, ce Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.
- Les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation. A cet égard les gagnants remportant un séjour incluant des places pour un match de l'Euro 2025 s'engagent à respecter les règles de conduite et de sécurité imposées par l'UEFA ou tout membre du personnel encadrant les événements sportifs, à l'abord et dans le stade, les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité en cas de violation par le gagnant et/ou ses invités des consignes qui aurait pu l'empêcher de jouir pleinement de sa dotation.
- Les Sociétés Organisatrices ne sont pas responsables des informations contenues sur les sites partenaires. Le contenu et les images présentes sur ces sites partenaires relèvent uniquement de la responsabilité de leur propriétaire, ou de son éditeur, conformément à la réglementation en vigueur.

- Les Sociétés Organisatrices ne seront pas responsables du remplacement des billets de match perdus ou volés une fois qu'ils sont en possession du gagnant ou de l'accompagnant du gagnant.
- Les équipes et les Joueuses sélectionnées pour les Match de l'UEFA Women's EURO 2025™ peuvent être modifiées sans préavis, et les matchs de l'UEFA Women's EURO 2025™ peuvent être annulés, reprogrammés, interrompus ou déplacés, à la discrétion de l'UEFA. Les participants au Jeu reconnaissent avoir pleine conscience de ces aléas et reconnaissent que les Sociétés Organisatrices ne seront en aucun cas responsables de toute conséquences dommageables subies par les gagnants et leur accompagnant résultant de ces modifications sans préavis.
- Les participants reconnaissent que la FIFA et l'UEFA conservent le droit de révoquer ou d'annuler les billets en vertu des conditions générales d'utilisation des billets, et qu'Unilever peut donc être tenu de retirer les billets attribués aux gagnants et aux invités des gagnants à tout moment. Dans de telles circonstances, Unilever ne sera pas responsable envers les gagnants ou les invités des gagnants pour toute perte encourue en raison d'un tel retrait.

Chaque Gagnant pour les bons d'achat Lidl Plus ne pourra obtenir son lot que sous réserve que le compte Lidl Plus soit toujours actif au moment de l'envoi du coupon.

Il est précisé qu'entraîneront l'annulation et/ou la perte de la dotation, sans que la responsabilité des Sociétés Organisatrices puisse être engagée de ce fait :

- Si un Gagnant ne peut être joint par email pour une raison indépendante de la volonté des Sociétés Organisatrices ;
- Si la renonciation à sa dotation par le Gagnant pour quelque raison que ce soit ou l'impossibilité pour ce dernier de bénéficier de sa dotation pour des circonstances hors du contrôle des Sociétés Organisatrices ;
- Si la dotation ne peut être distribuée pour des raisons indépendantes de la volonté des Sociétés Organisatrices ou si le gagnant ne retire pas sa dotation ;
- Si la dotation est obtenue en violation du présent règlement ou par le biais de manipulations techniques visant à fausser la loyauté du Jeu .

Dans tous les cas listés ci-dessus, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. Celle-ci ne sera donc pas attribuée aux gagnants et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera de la propriété des Sociétés Organisatrices et pourra notamment être réattribuée à un suppléant ou utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure.

Les dotations attribuées sont nominatives et ne pourront pas être cédées à des tiers gratuitement, à titre onéreux ou de quelque façon que ce soit. En aucun cas il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Les dotations ne pourront être échangées contre une autre dotation.

#### **Article 6 : ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU**

Les sociétés organisatrices se réservent la possibilité d'annuler, de modifier, de prolonger ou de reporter le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de leur volonté. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans une telle hypothèse, un avenant d'annulation ou détaillant les modifications apportées au présent règlement de jeu sera publié sur la page dédiée au jeu concours sur le site de LIDL accessible ici : <https://www.lidl.fr/c/jeu-concours-unilever/s10071471>

Les sociétés organisatrices se réservent la faculté de remplacer tout ou partie des dotations par des dotations de valeur au moins équivalente en cas de force majeure ou de circonstances indépendante de leur volonté, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

### **Article 7 : REMBOURSEMENT DE FRAIS**

La participation au Jeu ne donne lieu à aucun remboursement de frais par les sociétés organisatrices dans la mesure où l'accès à l'Application se fait sur une base gratuite ou forfaitaire, l'abonnement au service du fournisseur d'accès à Internet étant contracté par le participant pour son usage personnel et général du réseau Internet.

### **Article 8 : CONTACTS**

Pour toute question relative aux conditions de participation, désignation des gagnants, remise des dotations et au déroulement du Jeu, le participant peut contacter le service client de LIDL :

- Via le formulaire suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport?>
- Par e-mail à [contact@lidl.fr](mailto:contact@lidl.fr)
- Par courrier postal à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg

### **Article 9 : PROTECTION DES DONNEES**

#### **9.1 Finalités et bases juridiques du traitement**

Les données des participants et des gagnants (voir ci-dessous « Données traitées ») sont transmises à Lidl SNC via l'application Lidl Plus par la société Lidl Stiftung & Co. KG, Stiftsbergstraße 1, 74167 Neckarsulm, dans le strict cadre du jeu (gestion des participations et tirage au sort des gagnants). Ce traitement est basé sur l'acceptation du présent règlement de jeu (relation contractuelle).

Lidl SNC, en tant que responsable du traitement, s'engage à :

- Traiter les données personnelles collectées dans le cadre des réclamations et des demandes de renseignements, afin de gérer efficacement ces situations conformément au règlement ou à notre intérêt légitime.
- Utiliser les données collectées, si nécessaire, pour répondre à nos obligations légales.

Les données collectées par LIDL SNC dans le strict cadre du jeu seront conservées pendant un délai de 45 jours, le temps nécessaire au traitement des demandes pour les seuls besoins du jeu.

#### **9.2 Données traitées**

- Pour les participants :

- Numéro d'identification

- Pour les gagnants : séjour pour le match France Angleterre

- Numéro d'identification
- Nom
- Prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse mail

- Pour les gagnants : barbecues et kits football

- Numéro d'identification
- Nom
- Prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse mail
- Adresse postale

- Pour les réclamations :

- Nom
- Prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse mail
- Adresse postale

Veuillez-vous référer à politique de confidentialité de Lidl pour plus d'informations sur vos droits et sur la manière dont Lidl traitera et protégera vos données personnelles : <https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-lidl-plus/s10017602>.

### 9.3 Destinataire des données

Les données personnelles des gagnants seront transmises par LIDL SNC à Unilever qui les traitera, en tant que sous-traitant pour le compte de Lidl, uniquement pour gérer l'attribution des places UEFA et l'acheminement des lots physiques.

Les données personnelles de gagnants seront conservées par Unilever (et tout sous-traitant ultérieur) le temps nécessaire à l'attribution des places UEFA et l'acheminement des lots physiques

Pour en savoir plus sur ce traitement et sur vos droits, consultez la [Politique de confidentialité](#) d'Unilever.

Les données personnelles des gagnants ne seront communiquées qu'à une liste limitée de personnes concernées par l'opération au sein d'Unilever.

Unilever ne partage les données personnelles des gagnants qu'à ses sous-traitants qui ont un intérêt légitime à en connaître en raison de leur implication dans l'attribution des séjours, conformément à l'article 28 du RGPD.

Le traitement de données personnelle opéré dans le cadre de l'attribution des séjours pourra être exécuté directement par Unilever mais aussi par plusieurs partenaires externes agissant pour son compte :

- STRADA (située à 4 cité Paradis 75010 Paris) : aura accès aux informations personnelles des gagnants pour les contacter à l'issue du tirage au sort ainsi que pour l'attribution des dotations remportées par les participants au Jeu.
- TICKET MANAGER (8 Devonshire Square, #6-129, London, EC2M 4YJ) : aura accès aux informations personnelles (passeport, données santé) des gagnants tirés au sort et leurs accompagnants pour leur permettre de récupérer leurs places sur la plateforme de l'UEFA et assurer un placement adéquat au sein du stade.

D'autres partenaires externes pourront prendre part au traitement des données personnelles, selon leurs propres conditions et sous leur responsabilité de traitement :

- UEFA et ses sous-traitants : Conformément à l'accord entre Unilever et l'UEFA, Unilever est tenu de partager les données personnelles avec l'UEFA ou toute autre entité dûment autorisée par l'UEFA. L'UEFA peut stocker, transférer ou traiter les données personnelles conformément aux conditions générales de la billetterie de l'UEFA (accessibles à l'adresse suivante : [weuro 2025 gp fans terms and conditions en.pdf](#)), à l'Avis de Confidentialité de l'UEFA (accessible sur [weuro 2025 gp fans privacy notification en.pdf](#)) et à la politique de confidentialité de l'UEFA (accessible sur <https://www.uefa.com/privacypolicy/>) ci-après désignés ensemble, comme les « Conditions de la Politique de Confidentialité de l'UEFA ». L'UEFA ou toute entité dûment autorisée par l'UEFA peut utiliser les données personnelles aux fins suivantes : traiter les demandes de billets et émettre les billets, prendre toutes les mesures de sécurité et sanitaires nécessaires, se conformer aux lois applicables et/ou organiser des places accessibles appropriées pour les billets d'accès.
- D'autres prestataires externes (services postaux) en charge de la livraison des dotations. Ces derniers s'engagent à les utiliser à cette seule fin, dans le respect de la réglementation en vigueur et à les supprimer à l'achèvement de la livraison.

Il est précisé que les Sociétés Organisatrices n'ont aucun contrôle sur toute plateformes tierces qui sont sous l'unique responsabilité de leur propriétaire. La Société Organisatrice ne saurait aucunement être tenue responsable de tout incident survenu sur ces plateformes.

Aussi, toute collecte de données personnelles (formulaire à compléter, dépôt de cookies...) susceptible d'intervenir sur ces plateformes externes sera sous l'entière responsabilité de son propriétaire et sera ainsi soumise aux conditions, finalités et politique de confidentialité dudit partenaire, en sa qualité de Responsable du traitement.

Dans le cadre de l'attribution des mini-barbecues et des kits footballs, les lots seront expédiés par Unilever à l'adresse postale indiquée par le gagnant dans son application LIDL PLUS.

#### 9.4 Durée de conservation des données

Les données collectées par LIDL SNC dans le strict cadre du jeu seront conservées pendant un délai de 45 jours pour le traitement des demandes liées aux seuls besoins du jeu

Les données personnelles des gagnants collectées par Unilever seront conservées le temps nécessaire à la bonne organisation du Jeu, puis archivées pour une durée de 1 an à compter de la fin du Jeu, lui permettant de respecter toute obligation légale ou pour une durée équivalente au délai légal de prescription.

#### 9.5 Droits des participants au jeu

Conformément aux règles de protection des données applicables, les Participants ont le droit, à tout moment, d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de restriction de leurs données personnelles, d'opposition au traitement et lorsqu'applicable, d'obtention de la portabilité de leurs données personnelles et de retrait au consentement (sous réserve que la base légale du traitement soit le consentement du Participant).

Les Participants sont néanmoins informés que toute demande d'effacement et d'opposition au traitement de leurs données personnelles rendra impossible leur participation au Jeu ou, en cas de gain, la remise de leur dotation, si cette dernière intervient avant la remise des dotations.

Pour toute demande relative au traitement de leurs données personnelles, ou pour toute information complémentaire sur la manière dont Unilever et Lidl SNC traitent les données personnelles des Participants, les Participants peuvent écrire aux sociétés organisatrices :

- Lidl SNC : par courrier électronique à l'adresse suivante : [protection.donnees@lidl.fr](mailto:protection.donnees@lidl.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex.
- Unilever : au Service Relation consommateur Amora via le formulaire de contact accessible via le lien ci-après : <https://www.unilever.fr/contact/>

Les Participants ont également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle en cas de violation des règles de protection des données applicables, à savoir en France la CNIL.

Pour une information complète sur les traitements de LIDL France, consultez notre [politique de protection des données](#).

Toutes les données des gagnants transmises à Unilever pour les besoins de l'attribution des places, réservation du transport & hôtel , lots physiques, quelle que soit la finalité, seront utilisées par Unilever et ses sous-traitants conformément aux dispositions du RGPD et de la loi "*Informatique et Libertés*" du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et conformément à la Politique de confidentialité accessible sur le site [Politique de confidentialité Unilever](#)

#### **Article 10 : LITIGE & DROIT APPLICABLE**

Le présent règlement ainsi que le Jeu sont exclusivement soumis au droit français.

Toute réclamation en lien avec le Jeu doit impérativement être formulée par écrit auprès de la société organisatrice concernée, tel que précisé à l'article 8 du règlement.

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par les sociétés organisatrices.

#### **Article 11 : ACCEPTATION ET OBTENTION DU REGLEMENT**

La participation au Jeu est soumise à l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans toutes ses stipulations. Le règlement est mis gratuitement à disposition :

- sur le site de LIDL à l'adresse <https://www.lidl.fr/c/jeu-concours-unilever/s10071471> sur simple demande à l'adresse [contact@lidl.fr](mailto:contact@lidl.fr)